

## Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

### Août 2020 : près d'une voiture vendue sur quatre est hybride ou électrique

En août 2020, 9 167 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 2,1 % par rapport à août 2019. Cette baisse est la conséquence de la nouvelle formule de la prime à la conversion mise en place le 3 août. En cumul annuel, pénalisés par la crise du Covid-19, les achats de véhicules neufs ont diminué de 11 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en baisse de 11 %, ont représenté 55 % des immatriculations du mois d'août. La recul du marché a épargné les modèles hybrides (+ 120 %) et électriques (+ 145 %) qui ont rassemblé en août 23,4 % des achats de voitures neuves, contre 9,3 % en août 2019.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes s'est accru de 3 % en août. Sur un an, ses ventes se sont repliées de 11 %. Les immatriculations de deux-roues motorisées (cyclomoteurs et motocycles) sont désormais stables en cumul annuel (+ 1 %) grâce à la bonne tenue des ventes du mois d'août (+ 9 %).

#### Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Août 2020

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	1 943	981	343	747	1 001	5 015
Cyclomoteur	265	183	50	71	216	785
Motocycle	257	125	36	93	130	641
Voiturette	10	6	1	14	6	37
Remorque légère et caravane	106	79	31	63	78	357
VASP léger	176	75	49	41	101	442
Autobus et autocar	9	-	-	-	23	32
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	515	204	61	141	168	1 089
Camion	24	7	7	22	9	69
Tracteur routier	22	6	6	2	10	46
Semi-remorque	19	10	7	-	24	60
Remorque lourde	2	2	4	1	4	13
VASP lourd	7	5	2	2	1	17
Tracteur agricole	57	58	32	26	49	222
Engin agricole (autre que tracteur)	68	46	68	38	122	342
<b>Ensemble</b>	<b>3 480</b>	<b>1 787</b>	<b>697</b>	<b>1 261</b>	<b>1 942</b>	<b>9 167</b>

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

*Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).*

## 1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

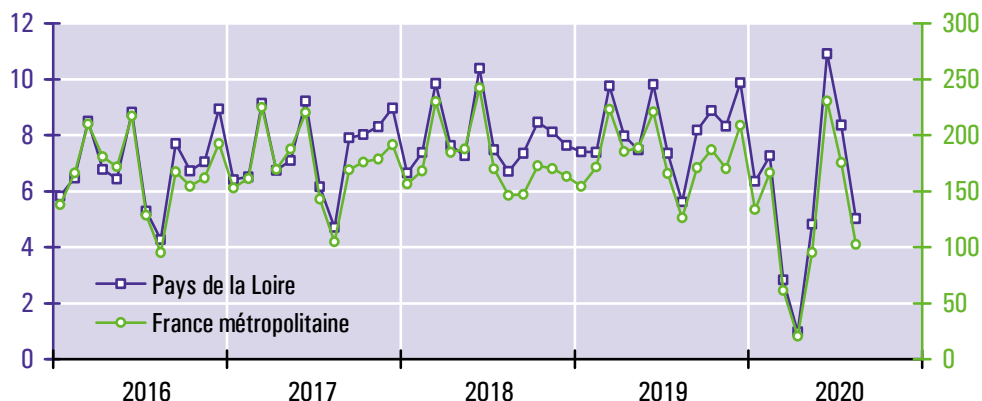
En août 2020, 5 015 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 10,6 % par rapport à août 2019, nettement moins importante que celle observée en France métropolitaine (-18,8 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont régressé de 13,3 % dans la région et de 17,5 % dans l'Hexagone.

Après le redressement des ventes en juin (+ 11,2 %) et en juillet (+ 13,7 %), la rechute observée en août s'explique par l'arrêt de la prime à la casse exceptionnelle mise en place fin mai par le gouvernement dans le cadre du plan de relance de l'automobile.

La nouvelle version de la prime à la conversion, entrée en vigueur le 3 août, est très proche des conditions d'accès et des montants qui étaient en cours avant la pandémie. Les véhicules électriques et hybrides rechargeables restent ainsi au cœur du dispositif. Par exemple, l'achat d'une voiture électrique neuve et la mise au rebut d'un vieux modèle thermique permettent de cumuler le bonus écologique et la prime à la conversion pour un montant pouvant aller jusqu'à 12 000 euros.

Ces mesures ont entraîné en août une augmentation de 126 % des ventes de motorisations hybrides et électriques par rapport à août 2019. Leur part s'est ainsi élevée le mois dernier à 23 % de l'ensemble des immatriculations de voitures neuves, contre 22 % en juillet, 19 % lors du premier semestre et 9 % au cours de l'année 2019. Les voitures roulant au sans-plomb représentent désormais un peu moins de la moitié des ventes.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

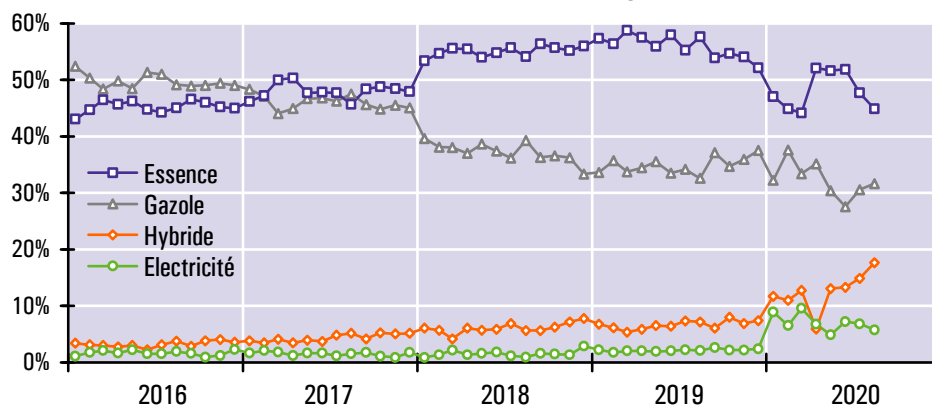
	Août 2020			Septembre 2019 à août 2020		
	Nombre	Structure	Évolution <sup>1</sup>	Nombre	Structure	Évolution <sup>2</sup>
<b>Loire-Atlantique (44)</b>	1 943	39 %	- 11 %	31 725	39 %	- 13 %
<b>Maine-et-Loire (49)</b>	981	20 %	- 13 %	16 224	20 %	- 13 %
<b>Mayenne (53)</b>	343	7 %	+ 7 %	5 321	7 %	- 17 %
<b>Sarthe (72)</b>	747	15 %	- 19 %	12 250	15 %	- 15 %
<b>Vendée (85)</b>	1 001	20 %	- 6 %	16 267	20 %	- 12 %
<b>Essence</b>	2 251	45 %	- 30 %	41 316	51 %	- 23 %
<b>Gazole</b>	1 587	32 %	- 13 %	27 501	34 %	- 16 %
<b>Hybride</b>	886	18 %	+ 120 %	8 680	11 %	+ 42 %
<b>Électricité</b>	289	6 %	+ 145 %	4 095	5 %	+ 121 %
<b>Autres motorisations</b>	2	0 %	- 92 %	195	0 %	+ 68 %
<b>Personnes morales</b>	2 207	44 %	- 18 %	39 562	48 %	- 5 %
<b>Personnes physiques</b>	2 808	56 %	- 4 %	42 225	52 %	- 20 %
<b>Ensemble</b>	5 015	100 %	- 11 %	81 787	100 %	- 13 %

<sup>1</sup> Évolution entre les immatriculations d'août 2020 et celles d'août 2019

<sup>2</sup> Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

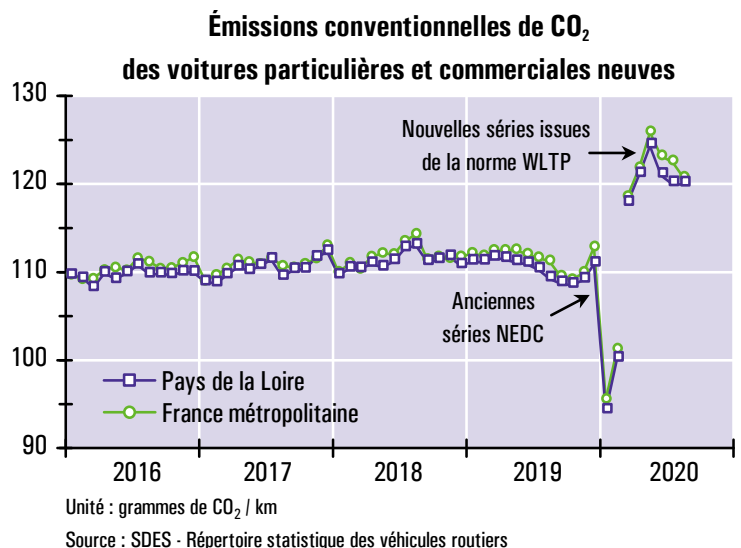
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO<sub>2</sub> des voitures neuves immatriculées en août 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 119,9 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO<sub>2</sub>/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



## 2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

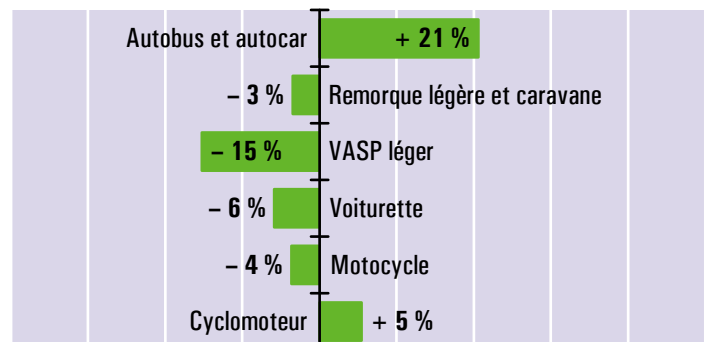
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations de deux-roues motorisées ont été supérieures de 9 % à celles d'août 2019 (+ 5 % pour les cyclomoteurs et + 16 % pour les motocycles). Dans des volumes moindres (cf. tableau de la première page), le segment des autobus et des autocars demeure en forte croissance, grâce notamment en août à des livraisons importantes dans le département de la Vendée.

En août, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises sont restées stables (+ 0,3 %) par rapport à la même période de 2019. En cumul annuel, la baisse des ventes, qui a concerné les cinq catégories de véhicules, s'élève à 14 %. Elle est imputable à la mise en sommeil du négoce de poids lourds pendant le confinement et au contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe.

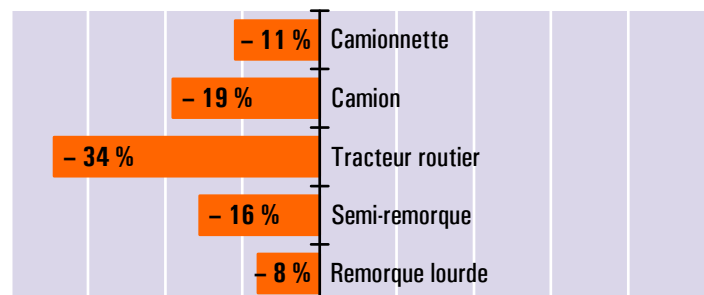
Après treize reculs mensuels consécutifs, le segment des VASP lourds s'est redressé en août, ses ventes ont cependant reculé de 37 % sur un an. Le machinisme agricole demeure bien orienté (+ 16 % au cours des douze derniers mois).

### Évolution en année glissante \* des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

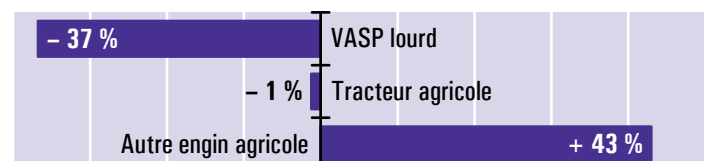
#### Véhicules de transports de personnes



#### Véhicules de transports de marchandises



#### Véhicules spéciaux



\* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (septembre 2019 à août 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (septembre 2018 à août 2019)  
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

## Annexes

### Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO<sub>2</sub> et de polluants réglementés des véhicules neufs : [www.carlabelling.ademe.fr](http://www.carlabelling.ademe.fr)

### Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

### Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

#### Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises<sup>1</sup>, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

<sup>1</sup> Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

*Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire*

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS16326  
44263 Nantes Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :  
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2020